AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0410
FR0010451203-FS0108

9 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2017, la société Parvus Asset Management Europe Limited[1] (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 février 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 15 043 374 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 302 898 023 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.